

lais royal et ses dépendances, en réservant les droits des tiers.

On mande de Constantinople : Des avis de Tiflis portent que le grand-duc Michel a envoyé le général Lovi en Grèce avec une mission secrète.

Lemberg, 23 juillet.
De nombreuses arrestations ont lieu dans notre ville. Des agents russes excitent la population. On signale plusieurs incendies. L'Invalide russe enregistre de nouvelles rencontres en Lithuanie à Lawkrow, Moniardow, Worny, Kryszyn, Poniawy. La même feuille annonce l'annexion complète du détachement de Staniewicz à Nowdogo, le 16 juillet. C'est de même corps dont l'annexion complète avait déjà été annoncée par l'Invalide, sous la date du 24 juin, à Poswary.

Vienne, 23 juillet.
On mande de Czernowitz, le 23 : Cette nuit, un corps d'insurgés polonais a tenté de passer de Moldavie en Bessarabie, en franchissant le Pruth près de Nowielica ; mais il en a été empêché par les gardes-frontières russes et a dû revenir en Moldavie. Beaucoup de familles russes et d'employés russes de la douane se sont enfuis avec la caisse de la douane sur le territoire autrichien.

Posen, 23 juillet.
L'« Ost-Deutsche-Zeitung » publie une nouvelle ordonnance du général Mourawieff qui décreta la confiscation des biens de tous les fermiers, tant ceux de l'Etat que ceux des domaines privés, qui se seraient absentes de leurs habitations ou qui seraient devenus suspects par leur conduite.

Turin, 23 juillet.
Chambre des Députés.

Le ministre des affaires étrangères dépose les documents relatifs à l'affaire de l'Annis. Il annonce que les négociations ont abouti à un arrangement satisfaisant. Les brigands ont été remis aujourd'hui aux autorités françaises de la frontière du Mont-Cenis. Celles-ci les garderont jusqu'à ce que la demande d'extradition faite par le gouvernement italien ait reçu une solution. Les traités seront fidèlement exécutés.

Marseille, 24 juillet.
Une lettre d'Athènes du 19 assure que le bataillon de Leotzaos, récemment sorti de la capitale, s'est emparé de la citadelle de Nauplie. Il aurait été secondé par les habitants de cette place. Le vaisseau anglais Trafalgar est parti aussitôt pour Nauplie. Athènes est calme.

La politique de l'Angleterre et la pêche en eau trouble.

Il vient de paraître un livre qui a pour titre : *Etudes critiques sur l'Angleterre.*

L'auteur de ce livre remarquable, M. Mahon de Monaghan, y traite les Anglais, nos bons alliés, avec une écorçante logique.

Voici ce que dit à ce sujet le *Journal des Débats* :

« La liberté des peuples ! l'amour de la liberté ! cela produit un excellent effet dans un meeting ou dans les colonnes d'un journal, surtout lorsqu'il ne s'agit pas de l'Irlande qu'on a opprimée, de l'Inde qu'on oppresse, de la Chine que l'opium empoisonne ; lorsqu'il ne s'agit pas des chrétiens de Syrie, qu'il faut laisser livrés à la cruauté fanatique des Druzes plutôt que de les voir défendus par la France. »

Ces paroles, que nous avons fort adoucies, paraissent toutes naturelles à l'auteur. Il a passé en Angleterre dix ans de sa vie consacrés à l'étude de ses lois, de ses usages et de ses mœurs. Il ne peut méconnaître dans les Anglais une haute raison, une persévérance invincible et, mieux encore, une solidarité d'intérêts qui fait de tous les Anglais un seul Anglais en présence de l'étranger. Mais il ne

saurait supporter en eux « leur immense égoïsme, un amour immodéré du luxe, une politique sans dignité, tortueuse, envahissante, implacable. »

Je ne citerai plus qu'un seul passage de ces *Etudes*, où les caractères sont pris sur le fait et que tant de lecteurs sont impatient de connaître.

Ce passage a rapport à l'Italie, à la Grèce ; il est ainsi conçu :

« Le peuple anglais, qui est un grand peuple, est surtout un peuple marchand ; il sait bien que lorsque les autres nations sont en paix soit avec leurs voisins, soit avec elles-mêmes, elles travaillent ; que lorsqu'elles travaillent, elles produisent, et qu'en produisant, non-seulement elles suffisent à leurs besoins, mais encore qu'elles font concurrence à ceux qui voudraient produire seuls. »

« Les nations en guerre au contraire usent, dépensent beaucoup et ne produisent rien. »

« Les pourvoyeurs alors péchent en eau trouble. »

« Pour que la pêche soit toujours bonne, il faut que l'eau soit toujours trouble, et ce qui conduit des gens de sens à l'agiter sans cesse. »

C'est avec cette logique épigrammatique que l'ouvrage est écrit d'un bout à l'autre. J'oserais lui promettre en France, et même en d'autres contrées, un grand succès. — F. BARRIÈRE. »

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Nous avons la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs que S. M. le Roi des Belges, sur la demande qui lui en a été faite, a bien voulu autoriser sa musique des Guides à prendre part au Festival qui aura lieu en notre ville le Dimanche 16 août.

Cette bonne nouvelle sera accueillie avec reconnaissance et nous n'avons pas besoin d'ajouter que la célèbre musique des Guides recevra parmi nous l'accueil le plus sympathique.

On parle d'une matinée musicale qui aurait lieu le lundi. Ceux-là seuls qui ont assisté à y a quelques années au concert donné par les Guides dans les jardins de la Société de l'Union peuvent comprendre toutes les promesses que renferme ce projet. Nous mettrons nos lecteurs au courant de ce qui aura été décidé à cet égard.

Depuis quelque temps, pendant les jours de grande chaleur surtout, les regrets que l'on éprouvait de ne pouvoir trouver un local convenable pour les répétitions de la Société de la Grande-Harmonie, se traduisaient en plaintes motivées principalement par des émanations peu agréables provenant de la cour des Ecoles mutuelles.

Un de nos honorables concitoyens, grand amateur de musique, vient d'offrir, avec une générosité dont on ne saurait trop lui savoir gré, un emplacement très convenable pour les répétitions qui ont lieu pendant la saison d'été.

C'est dans son propre jardin et sous un kiosque construit à ses frais, qu'auront lieu désormais les répétitions.

M. les membres honoraires apprendront avec plaisir les bienveillantes dispositions de notre généreux amateur, et, désormais, ils profiteront en très grand nombre des avantages offerts si gracieusement à nos musiciens.

On a reçu, jusqu'à ce jour, les adhésions de vingt-cinq sociétés musicales qui doivent prendre part au festival.

Vendredi vers deux heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une maison de la rue de la Rondelle. Une forte odeur de fumée sortait d'une chambre occupée par un ménage, absent pour le moment. On dut enfoncer la porte pour entrer. Le plancher était enflammé. On a

pu heureusement éteindre le feu qui gagnait déjà assez rapidement.

On croit que le feu a pris d'abord au bac au charbon dans lequel on avait vidé des tisons enflammés, et de là, il s'est communiqué au plancher.

Grâce aux prompts secours apportés par les voisins, les dégâts ne sont pas bien considérables, et l'on n'a pas eu à déplorer un sinistre qui eût pu devenir important.

On nous adresse la lettre suivante :

« Roubaix, le 25 juillet 1863. »

Monsieur le Rédacteur,

Encore une petite place, s'il vous plaît, dans vos colonnes pour répondre à la lettre que vous avez insérée dans votre journal du 24 courant, et qui croit avoir fait bon marché de la mienne du 22, en soutenant ce principe :

« Que quand bien même l'eau du Canal coûterait moins de quatre centimes, il n'y aurait ni nécessité, ni justice de diminuer ce prix pour les riverains, parce que les autres industriels qui ont leurs établissements à plusieurs kilomètres de Roubaix ont de grands frais de domestiques, chevaux, voitures, etc. »

Cette singulière manière de voir me venge de l'espèce d'accusation que mon contradicteur formule contre moi d'avoir intérêt à défendre les riverains ; il me prête le flanc trop naïvement, et il ne s'aperçoit pas qu'il m'autorise à croire qu'il épouse plus chaudement les intérêts de ceux qui ont été porter leur industrie au dehors, que de ceux qui contribuent à la prospérité croissante de Roubaix, en y faisant vivre une quantité considérable d'ouvriers qui mangent, usent, consomment et font grossir tous les jours nos revenus de l'octroi.

Mais, Dieu me garde de vouloir entrer dans une polémique agressive, et encore moins de l'éterniser, et soyons sérieux avec les choses sérieuses.

Pour cela faire, je me borne à prêcher d'exemple à mon trop bouillant antagoniste, et à lui répondre ceci :

« Que je ne suis intéressé directement ni indirectement à quoi que ce soit qui se rattache au Canal. »

« Que si les riverains se sont engagés envers la ville à payer l'eau au prix qui serait ultérieurement fixé, c'est parce qu'ils ont agi de bonne foi, en ne voulant pas être une charge pour la ville, et avec la confiance qu'ils ne seraient jamais forcés de payer l'eau plus qu'elle ne coûte. »

« Que si j'ai provoqué des explications relativement au tarif des eaux du Canal, c'était pour savoir si le tarif unique de cinq centimes avait été réduit à quatre pour les riverains, comme semblait le laisser croire l'article 5 du sommaire de la séance du Conseil municipal du 17 de ce mois. »

« Que pour avancer que si les industriels avaient pu puiser l'eau au Canal en la payant 4, 6 et même 10 centimes, jamais ils n'auraient installé une partie de leurs établissements hors de la ville, que la compagnie concessionnaire s'y opposait, et que tous ceux qui s'occupaient des intérêts publics il y a quinze à vingt ans le savent bien. » (Ce sont les propres expressions de monsieur l'abonné.) Il faut qu'il veuille plaisanter, ou que ceux qui ont cru à cette interdiction n'aient pas voulu lire l'acte de concession, où il est dit tout au long que les eaux du Canal sont pour l'industrie, et que nul autre que monsieur le Préfet ne peut en interdire ou autoriser l'usage. Or, tous les établissements qui se sont formés depuis vingt ans, et qui se forment tous les jours aux abords du Canal, sont-ils autorisés ou non ? A quoi se réduit donc l'objection contraire ?

« Que sa réponse m'a engagé à faire des recherches qui, outre le peu de valeur que présentent les considérations dans lesquelles il a cru devoir entrer, me fournissent

la preuve que les chiffres qu'il avance sont complètement erronés.

Qu'il aurait mieux fait de dire, s'il a lu les rapports des ingénieurs chargés des études sur la prise d'eau à l'Escaut, qu'il ne les a pas lus attentivement, attendu que ces renseignements n'ont pas démontré péremptoirement, comme il le dit, que le prix de revient des eaux de l'Escaut dépasserait 4 centimes le mètre cube ; que dans ces rapports, au contraire, signés en date des 15 et 25 juin 1853, par M. Menche, ingénieur ordinaire, et par M. Kolb, ingénieur en chef, les calculs faits pour établir ce prix de revient des eaux de l'Escaut se trouvent pages 20, 30, 31 et 32, et qu'il en résulte que les eaux du canal prises au canal ne reviennent qu'à un centime le mètre cube.

« Que pour arriver au prix d'un centime, M. Menche, l'ingénieur, a supposé l'établissement de quatre machines à vapeur, de générateurs à pompes, en un mot d'un matériel nouveau et spécial pour monter l'eau ; qu'en supposant qu'avec toutes ces dépenses qui n'ont pas été faites, on n'arrive pas à plus d'un centime, à plus forte raison est-il évident que l'eau doit coûter plutôt moins aujourd'hui qu'elle est montée, en même temps que l'eau de navigation, par des machines qui marcheraient quand même, bien qu'on ne prit pas d'eau pour l'industrie. »

« Or, ce que tout le monde doit savoir, c'est que l'eau du canal prise par les riverains ne coûte pas, suivant les calculs des ingénieurs, plus d'un centime et que l'administration municipale veut la faire payer quatre. Voilà l'exacte vérité. »

On assure que la ville va entrer en procès avec les riverains, cela est très fâcheux. Puisse les parties comprendre que le meilleur procès ne vaut pas un mauvais arrangement.

« Avant de terminer, monsieur le rédacteur, permettez-moi d'abord de vous remercier de l'hospitalité que vous voudrez bien donner à cette seconde et dernière lettre, et de complimenter ensuite mon contradicteur sur la question des eaux, qui ne l'est plus sur celle de la publicité des séances, et de lui dire que lorsqu'il déclare être partisan comme tant d'autres, d'étendre davantage cette publicité, il ferait bien, puisqu'il voit parfois nos édiles d'assez près, de les engager à donner à la population cette juste part de satisfaction. »

« Recevez, monsieur, etc. »

« Un abonné. »

Voici le texte d'une pétition que l'on signe en ce moment et qui doit être présentée à la commission chargée de procéder à l'enquête relative à l'achèvement du Canal de Roubaix pour la Section de Wasquehal à Mouveaux :

« Nous soussignés, ayant pris connaissance des plans soumis à l'enquête pour l'achèvement du canal de Roubaix, pour la section de Wasquehal à la route de Roubaix à Mouveaux ; venons réclamer avec la plus vive instance contre ce nouveau tracé :

1° Parce que le canal, mis en contre-haut du pavé à une hauteur de quatre mètres à quatre mètres cinquante centimètres, sera un danger perpétuel pour le quartier du Grand-Chemin et le hameau du Blanc-Seau.

2° Parce qu'il donnera une moins-value très considérable à toutes les maisons bâties depuis le viaduc jusqu'au canal, qui se trouveront alors en partie masquées ou enterrées par les remblais.

3° Parce que le nouveau projet donnera au canal un parcours plus long, une exécution plus difficile, et coûtera beaucoup plus à l'Etat.

Nous demandons l'exécution du plan primitif :

1° Parce qu'il met à l'abri de tout danger d'inondation et qu'il met son niveau d'eau à peu près à la hauteur du pavé de Roubaix à Mouveaux.

2° Parce que les intérêts généraux des villes, des communes et du Blanc-Seau seront beaucoup mieux sauvegardés.

3° Parce qu'il trouvera sa place naturelle, un parcours moins long, moins de difficultés dans l'exécution, une grande économie de temps et d'argent, et une plus grande économie relative sur la valeur des terrains et qu'il contribuera incontestablement à l'embellissement des deux villes en donnant une nouvelle vie aux communes précitées. »

Pour extrait : J. REDOUX.

RAPPORT

sur l'Administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix, présenté par le Maire au Conseil municipal dans la séance du 9 mai 1863.

Nous avons, pour la première fois, présenté au Conseil municipal, le 7 mai 1862, un tableau de la situation de Roubaix, qui, sous une forme statistique, faisait connaître cette ville intéressante à tous les points de vue par lesquels elle mérite d'être étudiée.

Cette innovation, qui n'était en quelque sorte qu'un essai, a été fort goûtée par nos concitoyens, et l'autorité supérieure a donné à ce travail son entière approbation, en exprimant le désir qu'il soit renouvelé chaque année, afin qu'on puisse y trouver, par la suite, la représentation exacte des phases par lesquelles Roubaix devra passer encore pour arriver à cette position supérieure indiquée par ses aspirations incessantes vers le progrès.

C'était aussi notre pensée, quand nous avons pris l'initiative d'un semblable rapport, et nous ne négligerons rien pour perfectionner notre œuvre en la complétant.

Nos renseignements comprendront, cette année, les objets suivants :

1. Population. — 2. Administration municipale. — 3. Jury. Elections. — 4. Biens communaux. — 5. Recettes et dépenses de la ville. — 6. Octrois. — 7. Contributions. — 8. Institutions de bienfaisance. — 9. Caisse d'épargne. — 10. Sociétés de secours. — 11. Cultes. — 12. Tribunaux. — 13. Sécurité publique. — 14. Recrutement. — 15. Secours contre l'incendie. — 16. Instruction publique. — 17. Sciences et Arts. — 18. Agriculture. — 19. Industrie et Commerce. — 20. Navigation. — 21. Rues de la ville. — 22. Routes et Chemins. — 23. Travaux publics. — 24. Salubrité. — 25. Abattoir.

TITRE I^{er}.

POPULATION. — ETAT-CIVIL.

Section 1^{re}. — Population.

Nous avons donné, l'année dernière, le chiffre officiel de la population d'après le recensement quinquennal de 1861. — La commune de Roubaix possédait alors (juin 1861) 49,274 habitants, formant 9,789 ménages, logés dans 8,794 maisons, réparties sur une étendue de 1275 hectares 31 ares 80 centiares. C'était à raison de 38 individus par hectare.

On ne peut avoir des indications aussi précises pour l'année 1862, même avec les retranchements et les additions fournis par l'état-civil et les changements de domicile déclarés à la police ; parce que, quelquefois, des départs ou des arrivées ont lieu sans déclaration. — Cependant nous avons pris tous les soins nécessaires, pour approcher le plus possible de la vérité, et voici comment nous avons procédé :

Chiffre officiel de la population suivant le recensement quinquennal qui eut lieu vers le milieu de l'année 1861. 49,274
Naissances du 30 juin au 31 décembre 1861 1,088
Individus ayant déclaré prendre domicile à Roubaix pendant le 2^{me} semestre 1861, y compris leurs familles. 783

Décès pendant le même semestre 586

50,559

n'est-elle donc pas sortie depuis lors ?

— Si vraiment, plusieurs fois, et Jeanne a guetté bien attentivement ; mais, voyez-vous, elle emporte toujours la clef.

— De mieux en mieux ! Alors la dame enfermée pourra bien mourir faute de secours. Non, cela n'est pas tolérable, et j'apprendrai ce qu'il en est, dussé-je y aller moi-même, dit la femme du docteur, qui voulait à tout prix satisfaire sa curiosité.

— Eh ! mais, ce sera chose facile, puisque M. le docteur y est en ce moment.

— Oh ! oui, en effet ; mais, par malheur, mon mari, tout bon qu'il est d'ailleurs, a bien aussi quelquefois ses bizarreries. N'importe ! il faut que je voie clair dans cette affaire ; cela ne peut se passer ainsi ! Qui sait quelle dame ce peut être : bien certainement c'est une femme de qualité.

— Oui, madame, et d'un rang très élevé ; on ne prend pas des précautions pareilles pour des gens du commun.

— Silence.... j'entends mon mari ! Partez vite ! mais trouvez aujourd'hui même quelque prétexte pour aller chez la Jorman, et revenez ce soir me dire ce que vous aurez pu apprendre.

Et au moment même où la serviette blanche du panier de la Vestre achevait de disparaître à la porte de la cuisine, le docteur entra de l'autre côté.

Quoique M^{me} Maning se vantât d'être maîtresse chez elle, rien n'était plus doux.

Le docteur avait toujours sérieusement montré que la femme n'a pas à se mêler des affaires et des devoirs du mari ; et, bien qu'il ne fût pas parvenu jusqu'à ce moment à convaincre la sienne de la vérité et de l'utilité de ce principe, il avait

cependant une certaine manière d'agir qui rendait impossible à sa tendre moitié de l'amener où elle voulait.

Il ne faut pourtant pas croire que M^{me} Maning se laissât rebuter par toutes les vaines tentatives qu'elle avait faites pour découvrir les secrets de son mari, et par suite ceux d'autres personnes (car il était non-seulement le médecin, mais encore l'ami de la plupart des familles) ; loin de là !

« Je prendrai une tartine et un petit verre avant de sortir, dit le docteur en déposant sa canne et son chapeau. »

— Je croyais que tu étais déjà sorti, répondit sa femme avec un sourire.

— Mais je rentre, comme tu vois. As-tu quelque chose de froid, Henriette ? »

M^{me} Henriette servit des tartines fourrées de tranches de saumon, puis un coq de bruyère.

« Un excellent déjeuner, fit le docteur d'un air de complaisante satisfaction. »

— J'espère, dit sa femme sans un seul mot de préambule, j'espère que tu montras autant de douceur et d'intérêt que possible à cette malheureuse personne ? »

— Comment ? quoi ? plait-il ? » s'écria le docteur.

Pour la première fois, sa femme était parvenue à le déconcerter. Il ne savait pas de quel côté soufflait le vent ; car il était pleinement convaincu que, excepté lui-même et la Jorman, pas une âme ne connaissait le séjour de la dame mystérieuse dans la ville. Et cependant la question était si simple et si franche qu'elle devait se rapporter à une chose connue.

« Mon ami, répondit M^{me} Maning, souriant de l'heureux effet de la méthode de supprimer tout préambule, je te prie seulement de rendre ta voix aussi douce, aus-

si agréable que possible quand tu lui parles ; car tu es quelquefois un peu rude. Nous autres femmes, nous sentons, dans le malheur, une certaine sympathie les unes pour les autres, et je suis sûre, une voix secrète me le dit, que je pourrais mieux que personne partager et adoucir sa douleur, si tu me permettais de l'accompagner auprès d'elle. »

— Hom ! hom ! fit plusieurs fois le docteur.

— Mon bon Maning !

— Hom ! hom !

— Tu connais ma compassion pour tous ceux qui souffrent !

— Oui, oui.

— Ah ! que je m'estimerais heureuse de pouvoir l'accompagner !

Le docteur, qui avait réfléchi sur ces entrefaites et s'était demandé laquelle de ses clientes pouvait éveiller à si haut point l'intérêt de sa femme, crut enfin qu'elle voulait parler de la veuve d'un capitaine de marine, femme âgée qui venait de tomber malade en apprenant la mort de son mari. Comme cela n'était pas un secret, l'honnête docteur, sincèrement heureux de la voir témoigner une si chaude sympathie pour un malheur tout autre que celui qu'elle cherchait à découvrir par une voie détournée, répondit d'un ton affectueux :

« Pourquoi pas, ma chère Henriette ? Certes, tu le peux, et je te remercie même de cette sympathie. Mais il faut attendre que la crise la plus dangereuse soit passée ; pour le moment, la pauvre femme est presque privée de sentiment. »

— Pour l'amour de Dieu ! s'écria M^{me} Maning, ravie d'une confiance si grande, si extraordinaire, la crise est déjà passée ? Est-ce un garçon ou une fille ? »

Le docteur, qui allait porter à sa bouche

un morceau, le laissa tomber sur son assiette.

« Henriette, dit-il sérieusement, as-tu perdu la tête ? »

M^{me} Maning, un peu déconcertée, reprit d'un ton plus humble :

« Eh bien, qu'y a-t-il donc là de si extraordinaire ? Quel mal peux-tu y voir ? »

« Je ne sais quelle folie tu as pu te mettre encore dans la tête. Le dernier et malheureux voyage du vieux Bride a duré dix-huit mois, et sa veuve a célébré depuis longtemps son cinquantième anniversaire. »

Ce fut le tour de M^{me} Maning de s'étonner.

« Qui donc parle de la vieille Bride ? s'écria-t-elle vivement. Tu pouvais bien comprendre qu'il était question de la grande dame qui fut installée, il y a une couple de nuits, derrière un rideau dans une chambre retirée de M^{me} Jorman, et auprès de laquelle tu as été appelé aujourd'hui. »

Jamais on ne vit grimace plus horrible que celle que le docteur fit à ces mots, et jamais regard plus significatif ne fut lancé à une femme. Sans proférer une parole, il se leva, et prit impitoyablement sa canne et son chapeau.

« Maning, es-tu fâché ? Est-ce donc un si grand mal que je sache ce que toute la ville sait certainement aussi ! »

Le docteur gagna sa main gauche avec une rare impassibilité.

« Ah ! Maning, que tu me traites durement ! Il n'y a pas de femme qui ait à souffrir autant que moi. »

Le docteur aspira une prise de tabac, glissa la tabatière dans la poche de son habit et étendit la main pour ouvrir la porte.

« Maning, pour l'amour de Dieu ! ne sors pas sans m'avoir dit un seul mot ! Tu ne l'as jamais fait, et il me serait impossible de le supporter. Dis-moi au moins si je dois attendre ton retour pour midi ? »

Notre impassible docteur répondit par un signe de tête affirmatif, puis, sans se laisser le moins du monde attendrir par les regards suppliants de sa femme, il ferma la porte et s'en alla.

« Quel tyran ! quel tigre ! quel cœur de pierre. »

Et M^{me} Maning prit à témoin toutes les puissances du ciel et de la terre qu'il n'existant pas dans toute la création un être comparable en dureté à son mari. Après être demeurée quelque temps dans l'attitude abattue d'une victime, elle se releva avec la dignité d'une personne luttant contre un destin inévitable.

Toute tentative d'obtenir quelque chose de son mari est vaine, se dit-elle. Rien ne produit d'effet sur lui, pas même le plus beau côté sous lequel une femme puisse se montrer : la douceur et la soumission. Mais c'est égal : avec ou sans ta permission, mon cher Maning, je saurai tout ce qui se passe ; il faut que je le sache, et si je ne puis voir clair dans cette affaire, j'en mourrai.

Après s'être demandé quelques instants à laquelle de ses nombreuses connaissances elle irait d'abord confier l'intéressant scandale, elle eut un trait de lumière :

« La femme du prévôt ne saurait-elle rien ? L'événement accompli, le prévôt a dû être aussi indispensable que l'avait été le docteur. »

M^{me} EMILIE CARLEN.

(La suite au prochain numéro.)